

L'an deux mille dix-huit, le neuf novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur GOY, Maire.

Etaient présents : M. GOY Jacky, Maire,
Mme DIOP Céline, M. MORISSE Michel, adjoints
Mmes BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, DUTKIEWICZ Laurence, LAMBOUX Marie-Hélène, LANGLOIS DUCLOS Pascale, QUEVILLY Emilie, SCHMIDT Stéphanie
MM. CHEVALIER Thierry, LEMONIER Hugues

Absents : MM. LEMAIRE Olivier, LEMOINE Yohann, LEFEBVRE Philippe

Procuration de M. Lemaire à M. Goy

Secrétaire de séance : M. Lemonier Hugues

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

Encaissement
chèque pour
remboursement
maladie

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal,

- que la sté Vivinter vient d'établir un chèque de 6 151.88 € en remboursement du congé longue maladie de Mme Millon.

Il propose au Conseil :

D'accepter le chèque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accepter le remboursement maladie

Même séance

Le conseil

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L2121-29,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier principal dressée sur l'état des produits communaux irrécouvrables en date du 11 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits :

Caisse des écoles pour un montant de 1.73 € au titre de l'année 2017.

DIT que cette dépense sera imputée à la nature 6451.

Admission
en non
valeur

Même séance

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal

Recrutement de 2 agents recenseurs

que l'enquête du recensement de la population s'effectuera du 17 janvier au 16 février,
que pour mener à bien cette enquête, la commune doit recruter 2 agents recenseurs

Il précise que ces 2 personnes doivent faire preuve d'un respect impératif des règles de confidentialité

Il propose de nommer Mmes Jackie Morisse, qui a déjà fait le recensement de 2014, et Sylvie Plard. Ces 2 agents seront rémunérés en fonction du nombre d'heures effectuées sur la base du grade adjoint administratif échelle c1 indice brut 347 majoré 325.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

De recruter ces 2 personnes.

Même séance

Sauvegarde des données

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il serait utile de pouvoir sauvegarder les données comptables et autres de la commune.

Pour cela, la sté DESK propose la réalisation en temps réel d'une sauvegarde à distance sur un hébergeur, plus de manipulation sur disque dur externe, plus de stockage dans les locaux.

Cette prestation serait de l'ordre de 25,00 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose de se renseigner auprès de la Communauté d'agglomération Seine-Seine pour savoir s'il y aurait une possibilité de mutualiser cette prestation avec d'autres communes.

Même séance

Réflexion sur city stade

Monsieur le Maire propose au conseil une réflexion sur l'aménagement d'un city stade. Il se rendra au Salon des Maires en compagnie de ses collègues adjoints afin de voir ce qui pourra être envisagé.

Même séance

Courrier du Syndicat CFDT

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier transmis par le Centre de Gestion émanant du Syndicat CFDT indiquant que les conditions de travail dans la commune sont insupportables pour 3 agents.

Il précise que la commune passera en Comité Paritaire partie Hygiène le 29 novembre.

Après avoir entendu les différents points du courrier, le conseil municipal, à l'unanimité, n'accepte pas ce courrier truffé d'inexactitudes, charge Monsieur le Maire, de contacter un avocat afin de préparer le Comité Paritaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.